

IND 03	Indicateurs	Version 1 Février 2021
---------------	--------------------	-----------------------------------------

IN-INSI

Taux d'identités INS

dans la base d'identités

(file active)



RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS RÉGIONAUX
D'IDENTITOVIGILANCE

CONTRIBUTEURS

- M. Wilfrid BENARD, CHU Rouen
- Mme Zoé BOUDRY, Santé numérique HDF
- Mme Fabienne BOUSREZ, ANAP
- Mme Elsa CREAC'H, ANS
- Mme Céline DESCAMPS, CRIV Nouvelle-Aquitaine
- Mme Marie GUERRIER, APHP
- Dr Béatrice JANVOIE-OUILLET, GHT Atlantique 17
- Dr Véronique LANGLOIS-GEY, CH Esquirol Limoges
- Mme Laure MAHÉ, GCS e-santé Bretagne
- Dr Isabelle MARECHAL, CHU Rouen
- Mme Corinne MIGOT, EFS Occitanie
- Mme Louisa MILIA, GCS SIS Martinique
- Mme Christelle NOZIERE, CRIV Nouvelle-Aquitaine
- Dr Manuela OLIVER, GRADeS PACA (ieSS)
- Mme Isabelle STACH, GRADeS Occitanie
- Dr Bernard TABUTEAU, CRIV Nouvelle-Aquitaine
- Mme Charlotte VOETGLIN, GCS TESIS

1 Introduction

Le Réseau des référents régionaux en identitovigilance (3RIV) propose un certain nombre d'indicateurs de portée nationale.

Ils sont destinés à assurer le suivi de l'intégration de l'identité nationale de santé (INS) dans les référentiels d'identités et servent à évaluer la qualité des processus d'identification.

Les objectifs chiffrés sont donnés à titre indicatif. Ils pourraient faire l'objet d'une adaptation locale motivée par le type d'activité ou d'arbitrage au niveau régional voire national.

2 Finalité de l'indicateur

L'indicateur IN-INSI a pour objet d'évaluer le peuplement du référentiel d'identités par des identités INS récupérées ou vérifiées via le téléservice INSi, avec ou sans validation par le biais d'un dispositif de haut niveau de confiance (statut *Identité récupérée* ou *Identité qualifiée*).

Il est utilisable dans tout type de *structure de santé* au sens du référentiel national d'identitovigilance (RNIV) : cabinet médical, structure hospitalière, établissement médico-social, service social, plateforme de coordination des soins, etc.

3 Calcul

3.1 Niveau de mesure

L'indicateur est calculé au niveau du référentiel d'identités de la structure.

3.2 Mode de calcul

Dans l'idéal, cet indicateur devrait être nativement fourni par le système d'information utilisé par la structure.

3.2.1 Échantillonnage

Le calcul porte sur l'ensemble des usagers accueillis pendant la période de mesure (file active), enregistrés dans le référentiel d'identité de la structure.

3.2.2 Numérateur

Somme des identités numériques classées au statut *Identité récupérée* ou *Identité qualifiée* correspondant aux usagers accueillis sur la période.

3.2.3 Dénominateur

Nombre total d'identités numériques correspondant aux usagers accueillis sur la période, **hors** identités avec attribut *identité fictive* ou *identité douteuse*.

3.2.4 Fréquence

Le recueil doit être réalisé de façon trimestrielle, au moins au début du déploiement de l'INS dans la structure.

3.3 Responsabilité

Le recueil et l'analyse de l'indicateur est de la responsabilité du référent en identitovigilance de la structure.

4 Résultats

4.1 Objectifs chiffrés

L'objectif est d'obtenir un taux > 80 %.

Le seuil d'alerte est fixé à 60 %.

4.2 Interprétation des résultats

Un faible taux de l'indicateur IN-INSI témoigne d'une difficulté à récupérer l'identité INS au fur et à mesure des venues ou à vérifier une identité INS adressée par un acteur externe. Il peut être liée à des problèmes organisationnels ou techniques qu'il faut identifier :

- défaut d'organisation de l'accueil (charge de travail, flux, organisation de l'appel au téléservice...);
- difficultés liées à l'ergonomie du système d'information ;
- conditions d'accueil dégradées (professionnels non formés, consultations distantes, impossibilité d'appel au téléservice) ;
- accueil d'un nombre important d'étrangers ;
- etc.

La comparaison entre le résultat de IN-INSI et celui l'indicateur IN-QUAL (cf. [IND 01 Taux d'identités numériques qualifiées](#)) permet d'apprécier la dynamique (ou les difficultés) de validation des identités numériques initialement enregistrées au statut *Identité récupéré*.

Biais possible de la mesure : le résultat peut aussi être minoré s'il est impossible d'exclure les identités numériques ayant un attribut *Identité douteuse* ou *Identité fictive* dans le calcul du dénominateur.

Remarque : le taux d'identités INS est potentiellement plus faible si la structure réalise un nombre important d'actes dans le cadre de la sous-traitance, sans recevoir physiquement les usagers¹ et sans possibilité de valider ou de qualifier les identités numériques reçues.

4.3 Enregistrement et communication des résultats

Les résultats doivent alimenter un tableau de bord des indicateurs de l'identitovigilance qui doit faire l'objet d'une communication interne au niveau des instances stratégiques et opérationnelles, selon les organisations mises en place.

Le tableau de bord ou les résultats individuels des indicateurs suivis peuvent aussi faire l'objet d'une communication régionale ou nationale, selon les décisions applicables.

¹ En particulier si les clients n'envoient pas d'identités qualifiées, si les flux ne permettent pas d'identifier le statut qualifié, s'il n'y a pas de contrat de confiance conclu entre le prestataire et le client.

Carte d'identité de l'indicateur

IN-INSI							
<i>Taux d'identités INS dans la base d'identités (file active)</i>							
Finalité de l'indicateur	Évaluer le peuplement des référentiels identités par des identités INS récupérées ou vérifiées via le téléservice INSi, avec ou sans validation par le biais d'un dispositif de haut niveau de confiance (statut <i>Identité récupérée</i> ou <i>Identité qualifiée</i>).						
Niveau de mesure	Référentiel d'identités de la structure						
Échantillonnage	Ensemble des usagers accueillis pendant la période de mesure (file active)						
Numérateur	Somme des identités numériques classées au statut <i>Identité récupérée</i> ou <i>Identité qualifiée</i> correspondant aux usagers accueillis sur la période.						
Dénominateur	Nombre total d'identités numériques correspondant aux usagers accueillis sur la période, hors identités avec attribut <i>identité fictive</i> ou <i>identité douteuse</i> .						
Fréquence de recueil	<input type="checkbox"/> Annuel <input type="checkbox"/> Semestriel <input checked="" type="checkbox"/> Trimestriel <input type="checkbox"/> Mensuel						
Résultat	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; text-align: center;">Exprimé en %</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">Objectif</td> <td style="text-align: center;">> 80 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Seuil d'alerte</td> <td style="text-align: center;">< 60 %</td> </tr> </table>	Exprimé en %	Objectif	> 80 %		Seuil d'alerte	< 60 %
	Exprimé en %	Objectif	> 80 %				
	Seuil d'alerte	< 60 %					
Interprétation	<p>L'objectif est à nuancer au regard des modalités d'accueil des usagers. Il peut être plus faible si la structure accueille des usagers difficilement identifiables (urgence) ou réalise des actes sans contact avec l'utilisateur (sous-traitance sans contrat de confiance avec l'émetteur de la demande d'examen).</p> <p>Un faible taux témoigne d'une difficulté à faire valider les traits de l'identité numérique en lien avec des problèmes organisationnels qu'il faut identifier en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de condition et d'organisation de l'accueil ; - d'ergonomie du système d'information... 						
Biais identifié	Le résultat peut être faussement minoré s'il est impossible d'exclure les identités numériques ayant un attribut <i>Identité douteuse</i> ou <i>Identité fictive</i> dans le calcul du dénominateur.						
Traçabilité	Implémentation du tableau de bord de l'identitovigilance de la structure						
Responsabilité	Référent en identitovigilance						
Communication	<input checked="" type="checkbox"/> Locale <input type="checkbox"/> Territoriale (GHT) <input type="checkbox"/> Régionale <input type="checkbox"/> Nationale						